

## SAINT JULIEN DE CIVRY

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD - Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX – Didier ROUX - Joëlle SAMPAIX -

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE

Date de convocation : Lundi 14 octobre 2024

Date d'affichage : Lundi 14 octobre 2024

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 19 septembre 2024, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

- Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération :  
a/ Subvention ponctuelle à l'association de la cantine scolaire : CASBA

#### Délibérations :

##### 1/ Frais de fonctionnement RPI : année 2023.2024 :

No 92-2024 : Le Maire, rappelle au conseil municipal la dissolution du SIVOS le 31 décembre 2016.

Une convention a été signée entre la Commune de Lugny les Charolles représentée par son Maire, Patrick BOUILLON et la Commune de Saint Julien de Civry représentée par son Maire, Didier ROUX, regroupées au sein du RPI en date du 3 août 2005.

Le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de la répartition des frais de fonctionnement 2023.2024 des écoles du RPI. Lorsque les montants définitifs sont connus, une régularisation entre les deux communes est nécessaire afin qu'elles participent également.

Pour l'année scolaire 2023.2024 :

- La commune de Lugny les Charolles a dépensé 47 981.56 €
- la commune de Saint Julien de Civry a dépensé 55 576.47 € (après déduction du versement des communes de Prizy, Changy et Nochize).

Pour équilibrer, la commune de LUGNY LES CHAROLLES doit verser 3 797.46 € à la commune de SAINT JULIEN DE CIVRY, pour que chacune des deux communes supporte un montant de frais de Fonctionnement du RPI en 2023-2024 équivalents de 51 779.02 €.

**11 voix pour**

## **2/ Subvention ponctuelle à l'association de la cantine scolaire : CASBA**

No 93-2024 : Didier ROUX explique que le conseil municipal, lors de la réunion du 22 février 2024, avait donné son accord pour l'achat de 2 containers de transport des repas entre les deux écoles pour un montant total hors taxe de 914.08 €. Et chacune des deux communes prendrait en charge l'achat d'un container.

Une erreur a été commise à la facturation par le fournisseur qui a facturé un container à l'association de la cantine.

Après discussions, le conseil accepte de verser une subvention exceptionnelle et ponctuelle pour le coût de l'achat du container d'un montant de 548.45 € TTC.

Le versement aura lieu dans les prochains jours.

## **11 Voix pour**

## **Divers :**

### **1/ Point sur le paiement des loyers à mi-octobre :**

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

### **2/ Assainissement : Schéma directeur :**

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne informe la commune que la subvention demandée au titre de 2024 n'est pas acceptée pour des raisons budgétaires. Et elle n'assure pas qu'elle sera subventionnée en 2025. Des courriers seront envoyés aux bureaux d'études pour les informer que le dossier est reporté en conséquence.

### **3/ Cimetière : entretien et fleurs de Toussaint :**

Monsieur le Maire rappelle que la matinée entretien cimetière se déroule le samedi 19 octobre à partir de 8h30. Toutes les bonnes volontés sont invitées.

Les fleurs de Toussaint ont été commandées aux établissements Soleymieux (10 chrysanthèmes pour 100 euros+2 pour l'entrée du cimetière).

### **4/ Cérémonie du 11 novembre :**

Elle est programmée le lundi 11 novembre à 11h00 au monument aux morts suivie du pot du souvenir.

Serge BERTILLOT s'est proposé pour assurer la fonction de portes drapeaux.

Les enfants seront invités par écrit comme habituellement. Une gerbe sera commandée chez Aurélie DUSSABLY pour 50 euros.

### **5/ Commande de sapins :**

Pour 2024, la commande sera de 17 sapins chez Morvan sapins à Moux en Morvan pour un coût financier de 634.20 € TTC.

### **6/ Décorations de fin d'année :**

La date des décorations de fin d'année est fixée au samedi 7 décembre à 9 h 00 à la mairie, remise en état des décorations mercredi 4 décembre à 15 h.

Une nacelle avec chauffeur sera louée comme les années précédentes pour la pose et dépose des guirlandes. Le coût en 2023 était de 310.50 € TTC.

Dans le budget 2024, 1 000 € avaient été alloués pour l'achat de nouvelles guirlandes lumineuses. Valérie PILLOUX informe qu'elle a commandé 3 candélabres.

### **7/ Compte rendu de l'Assemblée Générale du Sysdel :**

Didier FENEON s'est rendu à Saint Christophe en Brionnais le vendredi 20 septembre. Il fait un résumé de la réunion.

### **8/ Compte rendu de la Conférence Territoriale du Charolais Brionnais :**

Serge BERTILLOT s'est rendu à Saint Symphorien des Bois le mardi 15 octobre. La réunion était animée par Monsieur ACCARY, président du Département de Saône et Loire et Monsieur MARTIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président chargé de l'aménagement et des aides aux territoires. Il fait un résumé de la réunion.

#### **9/ Compte rendu de la réunion de l'Inspection de l'Education Nationale :**

Valérie PILLOUX s'est rendue à Charolles le lundi 7 octobre pour une réunion animée par Monsieur CARROT, inspecteur de l'Education Nationale. Elle fait un résumé de la réunion.

#### **10/ Compte Rendu de l'Assemblée Générale de la CASBA et l'Amicale des Rives de l'Arconce :**

Elle a eu lieu le vendredi 11 octobre à Saint Julien de Civry. Valérie PILLOUX et Didier ROUX étaient présents.

Le bilan comptable des deux associations est présenté.

#### **11/ Bulletin municipal 2024 :**

Les courriers seront envoyés aux différentes associations de la commune pour un retour des articles avant la mi-décembre 2024.

Un devis sera demandé à IGR. Le coût pour le bulletin 2023 était de 2 160 € TTC pour 300 exemplaires.

#### **12/ Vœux du Maire :**

Monsieur le Maire propose le samedi 4 janvier 2025 à 20h00. La salle Grandes Folies sera réservée.

#### **13/ Site internet :**

Le site de la commune est à revoir car il ne renvoie plus une image dynamique et moderne. Un devis de 2 940 € HT a été proposé par la société CATAPULPE. Le conseil accepte ce devis.

#### **14/ Rassemblement des guides aînées d'Europe :**

Un groupe d'environ 150 guides campera sur le terrain de foot la nuit du 31 octobre.

Ils auront accès aux toilettes sous le préau. Et les lampadaires dans le bourg resteront allumés toute la nuit. Ils seront reçus par Valérie PILLOUX.

#### **15/ Bal des jeunes organisés par les Jeunes Agriculteurs : samedi 2 novembre**

Monsieur le Maire explique qu'il a donné son autorisation pour un bal sous chapiteau sur la place Bernard Thévenet. Le bourg ne sera pas accessible en voiture pour des raisons de sécurité.

#### **16/ Emplacement d'un Totem :**

Didier roux explique qu'il a rencontré Marie-Claude CHUARD le vendredi 20 septembre dernier. Le Département finance un Totem qui serait installé sur le lieu du parachutage pendant le 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale. Le socle serait installé par la commune.

#### **17/ Eglise : clocher : devis :**

Deux devis sont présentés au conseil pour la réfection du clocher de l'église, la commission bâtiment va revoir les devis dans le détail avec les 2 entreprises concernées.

#### **18/ Bar Restaurant Les P'tits Plats de Thomas :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre recommandée reçue le 8 octobre 2024 indiquant que Thomas LORTON quittera les lieux le 15 mai 2025 (fin de la 1<sup>ère</sup> période triennale du bail 3-6-9).

#### **19/ Soirée Beaujolais Nouveau : samedi 23 novembre 2024 :**

Armand BRIGAUD demande si la location de la salle Grandes Folies peut être prise en charge par la commune comme en 2023 ( 177 € ). Le conseil donne un avis favorable.

## **20/ Protection Prévoyance :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le risque Prévoyance (maintien de salaire) sera assuré par TERRITORIA MUTUELLE (convention de prestations avec le Centre de Gestion) sous la forme d'un contrat collectif à adhésion obligatoire pour tous les agents (titulaires et contractuels).

La commune doit définir le taux de cotisation et la participation employeur qui doit être d'au moins 50 %.  
Le conseil décide :

- de retenir le taux de 1.35 % du revenu Brut
- de porter la Participation employeur à 60 % de la cotisation régime de base.

## **21/ Garderies périscolaires :**

Laurence AUGAGNEUR informe d'un nombre important d'enfants à la garderie du soir.

## **Questions diverses :**

### **1/ Gestion des déchets végétaux :**

Valérie PILLOUX a eu une demande pour savoir si la commune pouvait entreposer les déchets.

### **2/ Rencontre avec une habitante :**

Monsieur le Maire a rencontré la personne en vue d'améliorer ses relations avec le voisinage (point no 1 questions diverses du conseil municipal du 19 septembre 2024)

### **3/ Concert Ecole de musique communautaire :**

Il a lieu le samedi 19 octobre à 18h00 à la salle Les Grandes Folies. Didier ROUX ne pourra pas être présent et Joëlle SAMPAIX, Patrice MAILY et Valérie PILLOUX représenteront la municipalité. La location de la salle est prise en charge par la commune (décision lors du conseil municipal du 26 01 2024)

La séance ordinaire du vendredi 18 octobre 2024 est levée à 23h15.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :**  
**Judi 21 novembre 2024 à 20h30 et vendredi 13 décembre à 20h30**

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX